

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre De Développement Des Technologies Avancées, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert N°02/CDTA/ 2026 portant « **Restauration du personnel de service de sécurité interne (SSI) du centre de développement des technologies avancées** ». Qu'à l'issue d'évaluation des offres, l'attribution provisoire a été prononcée en faveur de l'entreprise ci-dessous citée :

Entreprise	Montant (DA) TTC		Durée du marché	Observation
	Min	Max		
ETS OULD IBRAHIM RAFIK Nif : 17716050376417761600	8 278 200,00	11 650 800,00	Une (01) Année renouvelable	La seule offre déposée

Conformément aux articles 82 et 182 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du MESRS (11 rue doudou mokhtar, Ben Aknoun, Alger), dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP, la presse ou le portail des marchés publics.

Les soumissionnaires désirant voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont tenus de se présenter au Centre de Développement des Technologies Avancées, dans un délai ne dépassant pas les (03) trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.